

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 85.060.219DT et un résultat de la période de 3.569.124DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction:

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «AMEN PREMIERE SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2019, 18,38% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,62% en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 69.376.453 DT au 31 Décembre 2019, et représente une quote-part de 81,56% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,56% au-delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 14 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité :enDT)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>69 376 452,571</u>	<u>90 755 541,181</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	2 103 300,656	204 132,256
b-	Obligations et valeurs assimilées	67 273 151,915	90 551 408,925
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>15 635 939,221</u>	<u>18 719 518,463</u>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	0,000
b-	Disponibilités	3.3 15 635 939,221	18 719 518,463
AC4	<u>Autres actifs</u>	47 826,798	56 859,223
TOTAL ACTIF		85 060 218,590	109 531 918,867
<u>PASSIF</u>			
PA1	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>137 845,593</u>	<u>410 344,046</u>
a-	Opérateurs créditeurs	137 845,593	410 344,046
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>145 142,562</u>	<u>191 528,386</u>
a-	Autres créditeurs divers	145 142,562	191 528,386
TOTAL PASSIF		282 988,155	601 872,432
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	<u>Capital</u>	<u>79 970 371,712</u>	<u>104 394 994,877</u>
CP2	<u>Sommes distribuables</u>	<u>4 806 858,723</u>	<u>4 535 051,558</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	-719,209	539,122
b-	Sommes distribuables de l'exercice	4 807 577,932	4 534 512,436
ACTIF NET		84 777 230,435	108 930 046,435
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		85 060 218,590	109 531 918,867

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.1</u>	<u>940 195,733</u>	<u>4 368 519,642</u>	<u>1 239 421,144</u>	<u>5 660 402,856</u>
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.2</u>	<u>34 905,290</u>	<u>217 279,993</u>	<u>153 203,861</u>	<u>1 137 546,388</u>
Total des revenus des placements		<u>975 101,023</u>	<u>4 585 799,635</u>	<u>1 392 625,005</u>	<u>6 797 949,244</u>
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.10</u>	<u>-70 007,393</u>	<u>-102 263,246</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.11</u>	<u>-168 658,426</u>	<u>-812 009,569</u>	<u>-248 861,002</u>	<u>-1 123 756,834</u>
Revenu net des placements		<u>736 435,204</u>	<u>3 671 526,820</u>	<u>1 143 764,003</u>	<u>5 674 192,410</u>
<u>Autres charges</u>	<u>3.12</u>	<u>-29 798,619</u>	<u>-128 188,563</u>	<u>-39 449,654</u>	<u>-173 568,017</u>
Résultat d'exploitation		<u>706 636,585</u>	<u>3 543 338,257</u>	<u>1 104 314,349</u>	<u>5 500 624,393</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>799 115,455</u>	<u>1 264 239,675</u>	<u>-325 800,065</u>	<u>-966 111,957</u>
Sommes distribuables de la période		<u>1 505 752,040</u>	<u>4 807 577,932</u>	<u>778 514,284</u>	<u>4 534 512,436</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-799 115,455</u>	<u>-1 264 239,675</u>	<u>325 800,065</u>	<u>966 111,957</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		<u>27 801,936</u>	<u>89 064,740</u>	<u>1 202,181</u>	<u>32 783,452</u>
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>17 095,874</u>	<u>-63 176,999</u>	<u>11 477,225</u>	<u>-564 534,388</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-79,911</u>	<u>-101,549</u>	<u>-147,202</u>	<u>-288,795</u>
Résultat net de la période		<u>751 454,484</u>	<u>3 569 124,449</u>	<u>1 116 846,553</u>	<u>4 968 584,662</u>

ETAT DE VARIATION DEL'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>751 454,484</u>	<u>3 569 124,449</u>	<u>1 116 846,553</u>	<u>4 968 584,662</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>706 636,585</u>	<u>3 543 338,257</u>	<u>1 104 314,349</u>	<u>5 500 624,393</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	<u>27 801,936</u>	<u>89 064,740</u>	<u>1 202,181</u>	<u>32 783,452</u>
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	<u>17 095,874</u>	<u>-63 176,999</u>	<u>11 477,225</u>	<u>-564 534,388</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-79,911</u>	<u>-101,549</u>	<u>-147,202</u>	<u>-288,795</u>
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 533 568,002</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 279 278,494</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 463 844,919</u>	<u>-23 188 372,447</u>	<u>-6 619 683,759</u>	<u>-48 836 237,699</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>121 126 109,657</u>	<u>403 340 633,944</u>	<u>138 754 048,249</u>	<u>544 948 198,171</u>
<u>Capital</u>	<u>115 895 092,529</u>	<u>395 192 800,380</u>	<u>133 923 247,722</u>	<u>526 319 408,646</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>3 122 774,088</u>	<u>-6 352 156,482</u>	<u>-540 307,019</u>	<u>-1 274 876,202</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>2 108 243,040</u>	<u>14 499 990,046</u>	<u>5 371 107,546</u>	<u>19 903 665,727</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-119 662 264,738</u>	<u>-426 529 006,391</u>	<u>-145 373 732,008</u>	<u>-593 784 435,870</u>
<u>Capital</u>	<u>-114 418 251,136</u>	<u>-418 039 437,842</u>	<u>-140 241 777,003</u>	<u>-573 937 385,417</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-3 934 873,843</u>	<u>4 748 384,587</u>	<u>564 985,129</u>	<u>1 389 420,787</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-1 309 139,759</u>	<u>-13 237 953,136</u>	<u>-5 696 940,134</u>	<u>-21 236 471,240</u>
Variation de l'actif net	<u>2 215 299,403</u>	<u>-24 152 816,000</u>	<u>-5 502 837,206</u>	<u>-49 146 931,531</u>
AN4 <u>Actif net</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>82 561 931,032</u>	<u>108 930 046,435</u>	<u>114 432 883,641</u>	<u>158 076 977,966</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>84 777 230,435</u>	<u>84 777 230,435</u>	<u>108 930 046,435</u>	<u>108 930 046,435</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>809 434</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 117 584</u>	<u>1 532 910</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>823 367</u>	<u>823 367</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 054 042</u>
Valeur liquidative	<u>102,964</u>	<u>102,964</u>	<u>103,345</u>	<u>103,345</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,75%</u>	<u>3,79%</u>	<u>3,69%</u>	<u>3,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit:

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pensions ont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC2-Placements monétaires et disponibilités». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR2-Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2019 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	2 103 300,656
Obligations	2	15 665 793,537
Bons de trésor assimilable	3	51 607 358,378
Total		69 376 452,571

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

(1)Actions et valeurs assimilées:

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
Tunisie sicav	11 152	2 000 133,504	2 103 300,656	2,48%
TOTAL		2 000 133,504	2 103 300,656	2,48%

(2)Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	200 000,000	201 328,000	0,24%	
ABSUB2016-111	5 000	200 000,000	201 328,000	0,24%	
AB 2009 CA	18 000	599 976,000	606 628,800	0,72%	
AB 2009 CB	13 000	433 316,000	440 637,600	0,52%	
AB 2011-1	20 000	400 000,000	405 168,000	0,48%	
AB 2011-1VAR	20 000	400 000,000	407 168,000	0,48%	
AB 2012 B	60 000	1 800 000,000	1 836 528,000	2,17%	
AB 2012 BB	10 000	300 000,000	306 088,000	0,36%	
AB 2014	20 000	400 000,000	419 840,000	0,50%	
AB 2014A2	5 000	100 000,000	104 960,000	0,12%	
AB2008 TA	25 000	666 628,664	687 948,664	0,81%	
AB2008 TAA	40 000	1 066 610,600	1 100 722,600	1,30%	
AB2008 TB	15 000	675 000,000	698 232,000	0,82%	
ATB 2009 TB1	5 000	250 000,000	257 040,000	0,30%	
ATL 2013-2TF	10 000	200 000,000	201 480,000	0,24%	
ATL 2016-1 C	2 000	160 000,000	165 096,000	0,19%	
ATILESG15-2A	5 000	100 000,000	100 116,000	0,12%	
ATTIJ 2017	4 000	240 000,000	248 345,600	0,29%	
ATTIJ 2017	10 000	600 000,000	620 864,000	0,73%	
BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BNA 2009	10 000	333 320,000	343 904,000	0,41%	
BNA 20091	10 000	333 320,000	343 904,000	0,41%	
BTE 2011/B	5 000	325 000,000	339 512,000	0,40%	
CIL 2013/1B	5 000	100 000,000	100 412,000	0,12%	
CIL 2014/2	3 000	60 000,000	63 357,600	0,07%	
CIL 2015/2	10 000	200 000,000	202 104,000	0,24%	
HL 2013/2B	7 500	300 000,000	314 838,000	0,37%	
HL 2016/1	5 000	200 000,000	206 252,000	0,24%	
HL 2016-1	10 000	400 000,000	412 504,000	0,49%	
MODSING2012	5 000	100 000,000	104 516,000	0,12%	
SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	90 000,000	0,11%	
TL 2013/2	2 000	80 000,000	84 396,800	0,10%	
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	263 126,000	0,31%	
TLG 2016-1 B	5 000	400 000,000	418 364,000	0,49%	
ATTIJ LEASING 2017-1	5 250	315 000,000	315 533,401	0,37%	
UIB 2009/1C	16 000	800 000,000	817 190,400	0,96%	
UIB 2011/B	15 000	900 000,000	915 020,872	1,08%	
UIB 2011-1BB	5 000	300 000,000	305 288,000	0,36%	
UIBSUB2016	16 000	960 000,000	1 016 051,200	1,20%	
TOTAL		17 248 171,264	15 665 793,537	18,48%	

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100000 DT est provisionné de 10 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 11 KDT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant Enfin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690,000	13 097 591,639	15,45%
BTA 5.50% 10/2020A	3 000	2 993 370,000	3 021 501,147	3,56%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	4 000	3 912 240,000	3 982 744,918	4,70%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)B	3 213	3 207 537,900	3 264 370,094	3,85%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS) E	7 787	7 787 000,000	7 942 613,626	9,37%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 015 540,984	4,74%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	498 442,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	498 812,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	499 242,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	499 027,623	0,59%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	998 245,246	1,18%
BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	1,12%
BTA290327	3	2 775,000	2 895,314	0,00%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 332 708,558	14,55%
TOTAL		50 363 276,100	51 607 358,378	60,87%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit:

Désignation	Période Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations	347 680,978	1 784 810,683	775 457,986	3 177 645,268
Dividendes	0,000	111 427,473	0,000	651 630,386
Revenus des BTA	592 514,755	2 472 281,486	463 963,158	1 831 127,202
TOTAL	940 195,733	4 368 519,642	1 239 421,144	5 660 402,856

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est nul au 31/12/2019.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit:

Désignation	Période Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placement en compte courant à terme	0,000	0,000	49 802,830	400 476,571
Revenus des Certificats de dépôt	0,000	28 827,830	49 376,847	216 074,129
Revenus de Comptes Rémunérés	27 000,000	139 724,184	54 024,184	334 711,629
Revenus des Pensions Livrées	7 905,290	48 727,979	0,000	186 284,059
TOTAL	34 905,290	217 279,993	153 203,861	1 137 546,388

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 15 635 939,221 DT et se détaille comme suit:

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	15 635 939,221	18,44%
TOTAL	15 635 939,221	18,44%

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêt courus /compte rémunéré	47 826,798	54 024,184
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	2 835,039
Total	47 826,798	56 859,223

3.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2019.

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	16 071,351	24 814,382
Dépositaire	121 774,242	385 529,664
Total	137 845,593	410 344,046

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Retenue à la Source	119 322,053	154 263,372
Jetons de Présence	18 391,956	25 200,001
TCL	1 000,000	1 885,341
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000
CMF	6 428,553	9 979,672
Total	145 142,562	191 528,386

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2018	104 394 994,877
Souscriptions	395 192 800,380
Rachats	-418 039 437,842
Frais de négociation de titres	-101,549
VDE/emp.société	-2 010 000,000
VDE/titres.Etat	25 365,000
VDE / titres OPCVM	103 167,152
+/-V réalisée emp.société	-23,183
+/- V réal/titres Etat	-22 514,500
+/- V réal/ titres OPCVM	-40 639,316
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	-25 365,000
+/- V report/titres OPCVM	-4 102,412
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-6 352 156,482
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	4 748 384,587
Capital au 31-12-2019	79 970 371,712

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -24.152.816,000 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2019 est de 823 367 contre 1 054 042 au 31/12/2018.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 169
Nombre d'actionnaires entrants	205
Nombre d'actionnaires sortants	-378
Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	996

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à 4.806.858,723 DT contre 4.535.051,558 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-719,209	539,122
Résultat d'exploitation	3 543 338,257	5 500 624,393
Régularisation du résultat d'exploitation	1 264 239,675	-966 111,957
Total	4 806 858,723	4 535 051,558

3.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2019 est de 102.263,246 DT.

Désignation	Période Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts courus sur pension livrée	70 007,393	102 263,246	0,000	0,000
Total	70 007,393	102 263,246	0,000	0,000

3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05% TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST;
Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.
- la rémunération de Amen Bank composée de :
 - A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de:

%de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	>20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	50 350,063	234 077,450	76 420,562	329 352,426
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	110 870,863	548 182,119	165 002,940	764 654,408
Total	168 658,426	812 009,569	248 861,002	1 123 756,834

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit:

Désignation	Période Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	20 140,028	93 684,891	30 568,209	131 740,967
Sces bancaires et assimilés	416,557	1 414,964	37,178	2 588,169
TCL	1 442,034	8 888,708	2 794,267	13 838,881
Jetons de présence	7 800,000	24 000,000	5 850,000	25 200,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	200,000	200,000
Total	29 798,619	128 188,563	39 449,654	173 568,017